FACULTÉ DE DROIT CANONIQUE UNIVERSITÉ SAINT-PAUL



MANUEL POUR LES ÉTUDIANTS 2025-2026

223, rue Main Ottawa, Ontario K1S 1C4 613-236-1393, poste 2284

CONTENTS

PARTIE I : FACULTÉ DE DROIT CANONIQUE	2
Histoire de la Faculté de droit canonique	2
Direction de la faculté	3
Personnel administratif	3
Faculté	4
Professeurs émérites	4
PROFESSEURS AUXILIAIRE	4
PARTIE II : INFORMATIONS GÉNÉRALES	5
Préambule	5
Règlements Scolaires	5
Vue d'ensemble des programmes	5
PARTIE III: LICENCE EN DROIT CANONIQUE (LDC)	11
Options pour le programme de LDC	11
Séminaire de recherche/ Research Seminar	14
ANNEXES	18
ANNexe A : Calendrier des cours offerts	18
ANNEXE B : Cours Optionnels	22
ANNEXE C : Liste des thèmes en vue de l'examen de synthèse	25
ANNEXE D : Ouvrages suggérés pour nouveaux étudiants	

PARTIE I : FACULTÉ DE DROIT CANONIQUE

HISTOIRE DE LA FACULTÉ DE DROIT CANONIQUE

Fondée en 1848 par la congrégation des Missionnaires oblats de Marie Immaculée, l'Université Saint-Paul a obtenu sa propre charte en 1866. Dans sa lettre apostolique, *Cum Apostolica Sedes*, du 5 février 1889, Léon XIII a accordé à l'Université Saint-Paul l'autorité de conférer des grades ecclésiastiques. En 1929, la Faculté de droit canonique est devenue une entité indépendante de la Faculté de théologie, et après la constitution apostolique de Pie XI, *Deus scientiarum Dominus*, du 24 mai 1931, la Faculté a été réorganisée. À la suite du concile Vatican II, le programme a été mis à jour pour répondre aux besoins de l'enseignement universitaire d'aujourd'hui et aux exigences de l'activité pastorale moderne. En 2002, le Saint-Siège a promulgué de nouvelles normes dans l'enseignement du droit canonique. L'Université a alors entrepris une révision complète et une extension de ses programmes, en vigueur en 2004-2005.

Suivant la volonté du pape François exprimée dans la constitution apostolique *Veritatis Gaudium* du 8 décembre 2017, la Faculté de droit canonique cultive et encourage l'enseignement des disciplines juridiques fondé sur l'Évangile et forme les étudiants dans ce contexte. Ceux-ci deviendront des chercheurs, des professeurs d'université, des animateurs de séminaire, des chanceliers, des membres de tribunaux ecclésiastiques et d'autres titulaires d'offices, des conseillers d'évêques et de supérieurs religieux.

L'Université décerne à la fois des diplômes d'études supérieures civils (maîtrise et doctorat) et des diplômes ecclésiastiques (licence et doctorat). Les diplômes ecclésiastiques sont décernés en vertu de la charte pontificale de 1889; les diplômes civils sont décernés conjointement par le Sénat de l'Université Saint-Paul, en vertu de sa charte civile de 1866, et par le Sénat de l'Université d'Ottawa, qui a un lien de fédération avec l'Université Saint-Paul. La Faculté de droit canonique est régie par les règlements de l'Université d'Ottawa et de l'Université Saint-Paul, en vertu des dispositions de la fédération.

La Faculté de droit canonique offre deux programmes d'études supérieures : maîtrise en droit canonique (MDC) et doctorat en philosophie en droit canonique (Ph.D.). Ces diplômes civils sont décernés conjointement par le Sénat de l'Université Saint-Paul et par le Sénat de l'Université d'Ottawa. De plus, la Faculté offre trois diplômes d'études supérieures :

- Diplôme d'études supérieures en protection des mineurs et des adultes vulnérables
- Diplôme d'études supérieures en droit canonique
- Diplôme d'études supérieures en droit matrimonial et processuel

DIRECTION DE LA FACULTÉ

DOYEN

Chad Glendinning

VICE-Doyen et DIRECTEUR DES ÉTUDES

Valère Nkouaya Mbandji, sj

SÉCRETAIRE

Michael-Andreas Nobel

PERSONNEL ADMINISTRATIF

ASSISTANTE AU BUREAU DU DOYEN ET COORDINATRICE DE PROGRAMME

Ruth Barreau
Bureau G350 A
613-236-1393, ext. 2284
dca.administration@ustpaul.ca

CONSEILLERE ACADEMIQUE

Francine Quesnel Bureau G240 A 613-236-1393, ext. 2247 canonlaw@ustpaul.ca

DIRECTEUR, CENTRE DE PROTECTION DES	ADJOINT À LA DIRECTION, CPCS
MINEURS ET DES ADULTES VULNÉRABLES	Austin Leduc
613-236-1393, ext. 2612	613-236-1393, ext. 2613
Bureau G221	Bureau G223D
cpcs@ustpaul.ca	cpcs@ustpaul.ca
DIRECTEUR, CENTRE DE SERVICES	ADMINISTRATEUR, CENTRE DE SERVICES
DIRECTEUR, CENTRE DE SERVICES CANONIQUES	ADMINISTRATEUR, CENTRE DE SERVICES CANONIQUES
·	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
CANONIQUES	CANONIQUES
CANONIQUES 613-236-1393, ext. 4029	CANONIQUES 613-314-2026 - 613-236-1393, ext. 2462

FACULTÉ					
Glendinning, Chad Doyen / Professeur agrégé Bureau : G353 613-236-1393, poste 2460 cglendinning@ustpaul.ca	Nkouaya Mbandji, Valère Vice-doyen / Directeur des études Bureau : G352 613-236-1393, poste 2563 vnmbandji@ustpaul.ca	Nobel, Michael Secrétaire / Professeur agrégé Bureau : G363 613-263-1393, poste 4019 mnobel@ustpaul.ca			
Kowal, Wojciech Professeur agrégé Bureau: G358 613-236-1393, poste 4023 wkowal@ustpaul.ca	Maria James, Jesu Pudumai Doss Professeur titulaire Bureau : G359 613-236-1393, poste 2272 jpd.maria-james@ustpaul.ca	Renken, John Professeur titulaire Bureau G355 613-236-1393, ext. 2236 jrenken@ustpaul.ca			
Chidi Iheanacho, George Professeur adjoint Bureau: G357 613-236-1393 giheanacho@ustpaul.ca					
	PROFESSEURS ÉMÉRITES				
Jacques, Roland rjacques43@yahoo.com	Pagé, Roch ropage@rogers.com	Mendonça, Augustine augustinemendonca@gmail.com			
Demasure, Karlijn kdemasure@ustpaul.ca					
	PROFESSEURS AUXILIAIRE				
Asselin, Anne aasselin@ustpaul.ca	Joulain, Stéphane sjoulain@ustpaul.ca	MacLellan, Bonnie Anne bmaclellan@csjssm.ca			

PARTIE II: INFORMATIONS GÉNÉRALES

PRÉAMBULE

L'Université Saint-Paul est une université catholique canoniquement constituée par le Saint-Siège et, par conséquent, assujettie aux dispositions du droit canonique et de tous les documents pertinents de l'Église tels qu'ils s'appliquent au Canada.

L'Université Saint-Paul s'engage à soutenir les étudiants dans leurs efforts pour atteindre leurs objectifs d'ordre scolaire. À cette fin, elle assure la qualité et la pertinence de ses programmes d'études et met en place des services pour appuyer les étudiants tout au long de leur séjour universitaire.

Par ailleurs, les étudiants doivent assumer un certain nombre de responsabilités. En particulier :

- choisir un programme d'études qui convient à leurs aspirations et planifier leur cheminement et leur choix de cours afin de satisfaire aux exigences du programme choisi, en consultant au besoin les personnes-ressources à leur disposition;
- prendre connaissance et respecter les dates et échéances du <u>Calendrier universitaire</u>
- prendre connaissance et respecter les règlements et politiques universitaires et facultaires;
- consulter régulièrement les différents outils de communication qu'utilise l'Université (ex. site Web, adresse courriel assignée par l'Université);
- s'assurer que leur conduite respecte les droits des autres membres de la communauté universitaire, les règlements de l'Université et de ses diverses instances, ainsi que les lois applicables au Canada.

RÈGLEMENTS SCOLAIRES

L'Université Saint-Paul applique les mêmes <u>règlements scolaires</u> que ceux de l'Université d'Ottawa. Lors de la lecture des règlements scolaires de l'Université d'Ottawa, il est entendu qu'il faut remplacer « Université d'Ottawa » par « Université Saint-Paul » et vice-versa.

VUE D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES

Suivant la Constitution apostolique *Veritatis Gaudium* du 8 décembre 2017, la Faculté de droit canonique cultive et encourage les disciplines juridiques à la lumière de l'Évangile et forme les étudiants dans ce contexte, de telle sorte que du programme sortiront des chercheurs, des professeurs d'université et des formateurs de séminaires, des chanceliers, des membres de tribunaux ecclésiastiques et d'autres titulaires d'offices, des conseillers

d'évêques et de supérieurs religieux.

Les grades ecclésiastiques sont décernés en vertu de la charte pontificale de 1889 et sont conférés par l'Université Saint-Paul. Les programmes civils sont approuvés par le gouvernement de l'Ontario et les grades civils sont conférés conjointement par le Sénat de l'Université Saint-Paul et par le Sénat de l'Université d'Ottawa, institution fédérée avec l'Université Saint-Paul.

Ceux qui sont inscrits dans les programmes ecclésiastiques remplissent en même temps les exigences des grades civils correspondants. Par conséquent, ceux qui remplissent avec succès les exigences du programme LDC recevront également la MDC correspondante, et ceux qui ont terminé les exigences du programme DDC recevront également le doctorat correspondant.

Programmes civiles	Programmes ecclésiastiques
Diplôme d'études supérieures	
Maîtrise en droit canonique (MDC)	Licence en droit canonique (LDC)
Doctorat en philosophie, droit canonique (PhD)	Doctorat en droit canonique (DDC)

Programmes civils

Le diplôme d'études supérieures en protection des mineurs et des adultes vulnérables

Le diplôme d'études supérieures en protection des mineurs et des adultes vulnérables offre une spécialisation avancée dans la prévention, la protection et les soins des mineurs et des adultes vulnérables contre diverses formes d'abus. Dans une perspective interdisciplinaire, les étudiants reçoivent les outils et les ressources nécessaires pour comprendre les conséquences à long terme de cette menace et les graves conséquences qu'elle entraîne pour les survivants et les communautés. Le programme s'adresse à tous ceux qui sont chargés d'assurer un environnement sûr, que ce soit dans l'Église, dans les organisations sociales ou dans les familles. Les responsables de paroisses, de diocèses, d'instituts religieux, d'institutions ecclésiastiques d'enseignement et de soins de santé et d'autres organismes similaires peuvent suivre des cours optionnels de droit canonique et de protection.

Après avoir obtenu le diplôme d'études supérieures en protection des mineurs et des adultes vulnérables, les étudiants qualifiés qui satisfont aux exigences d'admission peuvent présenter une demande d'admission au programme de maîtrise en droit canonique. Une fois admis, ils peuvent obtenir des crédits pour les cours pertinents déjà suivis dans le cadre de leur diplôme afin de répondre aux exigences de ce programme.

Le Diplôme d'études supérieures en droit canonique (DÉSDC)

Le diplôme d'études supérieures en droit canonique (DÉSDC) est un programme d'études supérieures qui offre une spécialisation en droit canonique aux non-canonistes qui souhaitent compléter leur formation et poursuivre leurs propres objectifs de carrière. Le DÉSDC s'adresse à deux publics:

- aux étudiants qui ont déjà une formation pertinente dans une discipline connexe (p. ex. théologie, études religieuses, philosophie, sciences de la mission, etc.);
- aux étudiants et avocats en droit civil ou en common law qui souhaitent acquérir une spécialisation en droit canonique.

Après avoir obtenu leur diplôme, les étudiants qualifiés qui satisfont aux exigences d'admission peuvent présenter une demande d'admission au programme de maîtrise en droit canonique. Une fois admis, ils peuvent obtenir des crédits pour les cours pertinents déjà suivis dans le cadre de leur diplôme afin de répondre aux exigences de ce programme.

Les demandes d'admission pour l'automne 2025 sont maintenant acceptées pour le programme offert en anglais. Toutefois, en vous inscrivant au programme en anglais, vous pouvez tout de même remettre vos travaux et passer vos examens en français.

Le diplôme d'études supérieures en droit matrimonial et processuel

Le diplôme d'études supérieures en droit matrimonial et processuel est proposé à ceux qui exercent un ministère auprès des tribunaux ou qui se préparent à le faire, notamment en tant qu'auditeurs, procureurs, avocats, notaires et directeurs de tribunaux. Le programme offre une vue d'ensemble du droit matrimonial substantiel et procédural de l'Église. L'objectif du programme est de permettre aux étudiants d'acquérir ou d'approfondir les connaissances et les compétences pratiques nécessaires au ministère dans les tribunaux ecclésiastiques.

Après avoir obtenu leur diplôme, les étudiants qualifiés qui satisfont aux exigences d'admission peuvent présenter une demande d'admission au programme de maîtrise en droit canonique. Une fois admis, ils peuvent répondre aux exigences de ce programme en obtenant des crédits pour les cours pertinents déjà suivis dans le cadre du diplôme.

Maîtrise en droit canonique (MDC)

Une profession en droit canonique exige des connaissances et des compétences générales dans tous les domaines du droit canonique. L'objectif du programme de maîtrise en droit canonique est donc d'acquérir des compétences analytiques, juridiques et scientifiques afin que les diplômés puissent remplir des fonctions telles que vicaires généraux, chanceliers, assistants ou conseillers pour les évêques et supérieurs religieux, ainsi que témoins experts dans les procès civils.

Ce programme permet également aux diplômés de remplir diverses fonctions au sein de tribunaux ecclésiastiques. Les étudiants du programme de maîtrise en droit canonique étudient les principes fondamentaux et les canons particuliers du Code de droit canonique de l'Église catholique.

Tout au long du programme, l'accent est mis sur l'application pratique du droit. Les étudiants doivent réaliser un important projet de recherche dans le cadre du séminaire de recherche, sous la direction d'un professeur de la Faculté de droit canonique.

La maîtrise en droit canonique est souvent suivie en même temps que le programme ecclésiastique de licence en droit canonique (JCL).

Les demandes d'admission pour l'automne 2025 sont maintenant acceptées pour le programme offert en anglais. Toutefois, en vous inscrivant au programme en anglais, vous pouvez tout de même remettre vos travaux et passer vos examens en français.

Doctorat civil en droit canonique (Ph.D.)

Le doctorat en droit canonique (Ph.D.) offre aux étudiants l'espace de recherche nécessaire pour explorer et approfondir des sujets et enjeux liés au droit canonique. L'objectif du programme est de préparer les étudiants à une carrière professionnelle en enseignement et en recherche. Pour ce faire, le programme propose une étude approfondie d'un domaine particulier du droit canonique.

Le Ph.D. est souvent suivi en même temps que le programme ecclésiastique de doctorat en droit canonique (JCD).

Doctorat ecclésiastique en droit canonique (DDC)

Le doctorat ecclésiastique en droit canonique (JCD) offre aux étudiants l'espace de recherche nécessaire pour explorer et approfondir des sujets et enjeux liés au droit canonique. L'objectif du programme est de préparer les étudiants à une carrière professionnelle en enseignement et en recherche. Pour ce faire, le programme propose une étude approfondie d'un domaine particulier du droit canonique.

Le JCD est régi par la Constitution apostolique *Veritatis Gaudium* et d'autres normes du Saint-Siège. Le JCD est toujours suivi en même temps que le Ph.D. en droit canonique.

<u>Licence en droit canonique (LDC)</u>

Le programme ecclésiastique de licence en droit canonique (JCL) est régi par la Constitution apostolique *Veritatis Gaudium* et d'autres normes du Saint-Siège. Le programme comprend 75 crédits de cours qui couvrent les principes fondamentaux et les canons spécifiques du Code de droit canonique de l'Église catholique.

Tout au long du programme d'études, l'accent est mis sur l'application pratique du droit. Ainsi, les étudiants doivent réaliser un important projet de recherche dans le cadre du séminaire de recherche, sous la direction d'un professeur de la Faculté de droit canonique.

Une licence en droit canonique permet aux membres du clergé, aux religieux et aux personnes laïques d'occuper divers rôles dans les tribunaux et les curies diocésaines. En outre, cette formation les prépare à servir de leaders et de conseillers clés dans les diocèses, les instituts religieux, les sociétés de vie apostolique et diverses organisations catholiques.

Le JCL est toujours suivie en même temps que la maîtrise en droit canonique.

Microprogrammes de protection des mineurs et des personnes vulnérables

<u>Microprogramme de premier cycle</u> et <u>microprogramme d'études supérieures</u> en protection des mineurs et des adultes vulnérables

Les agressions sexuelles dont sont victimes les mineurs et les adultes vulnérables constituent une réalité horrible. Il s'agit d'un comportement criminel qui a des effets à long terme et porte gravement atteinte aux survivants et aux communautés.

Mieux protéger les mineurs et les adultes vulnérables contre les abus, voilà l'objectif principal de cette formation qui permettra d'offrir des habiletés qui intéresseront certainement de futurs employeurs, sans compter son utilité dans la vie de tous les jours vu le grand nombre de victimes d'abus sexuel dans la société, que ce soit au sein de l'Église, dans les sports, dans les mouvements de jeunesse ou au sein des familles.

Le microprogramme de premier cycle comprend 15 crédits de cours, tandis que le microprogramme de cycles supérieurs comprend 9 crédits de cours. Les microprogrammes peuvent être suivis par les personnes déjà inscrites à un programme à l'Université Saint-Paul ou à titre d'étudiant spécial. Veuillez communiquer avec votre conseiller académique pour plus d'information.

PARTIE III: LICENCE EN DROIT CANONIQUE (LDC)

OPTIONS POUR LE PROGRAMME DE LDC

La licence en droit canonique (JCL) est un programme ecclésiastique régi par la constitution apostolique *Veritatis gaudium* et les autres normes édictées par le Saint-Siège. La licence en droit canonique nécessite la réussite de 75 crédits de cours, dont 66 crédits proviennent de cours obligatoires.

Les étudiants admis au programme ont trois options pour satisfaire aux exigences du JCL. Grâce à des partenariats avec BBI-TAITE, les étudiants peuvent effectuer la portion sur campus de l'option en quatre sessions de printemps à Sydney, en Australie.

Ce programme sera offert uniquement en anglais pour l'année universitaire 2025-2026. Toutefois, en vous inscrivant au programme en anglais, vous pouvez tout de même remettre vos travaux et passer vos examens en français.

Pour consulter la séquence de cours personnalisée correspondante, voir l'exemple à l'annexe A.

Programme de deux ans (option sur campus)

Les étudiants obtiennent le JCL en six trimestres (automne, hiver, printemps/été) répartis sur deux années civiles (6 trimestres suivis sur le campus).

ANNÉE	AUTOMNE	HIVER	PRINTEMPS/ÉTÉ
1	Sur le campus	Sur le campus	Sur le campus
2	Sur le campus	Sur le campus	Sur le campus

Options à distance / sur campus

Programme de trois ans

Les étudiants suivent des cours à distance sur une période de trois ans, avec la deuxième année et le dernier trimestre effectués sur le campus (4 trimestres suivis sur le campus / 4 trimestres suivis à distance).

ANNÉE	AUTOMNE	HIVER	PRINTEMPS/ÉTÉ
1	À distance	À distance	[Aucun cours]
2	Sur campus	Sur campus	Sur campus
3	À distance	À distance	Sur campus

Programme de quatre ans (s'applique également à BBI-TAITE)

Les étudiants suivent des cours à distance sur quatre ans, combinés à des cours sur campus durant quatre trimestres de printemps (4 trimestres sur campus / 8 trimestres à distance).

ANNÉE	AUTOMNE	HIVER	PRINTEMPS/ÉTÉ
1	À distance	À distance	Sur campus
2	À distance	À distance	Sur campus
3	À distance	À distance	Sur campus
4	À distance	À distance	Sur campus

Cours optionnels

La Licence en droit canonique requiert 75 crédits de cours, dont 66 sont des cours obligatoires. Les 9 crédits restants sont constitués de cours optionnels, choisis en fonction de la disponibilité des cours et des intérêts des étudiants. Chaque année, une liste de cours optionnels sera mise à la disposition des étudiants. Les cours suivants sont offerts régulièrement :

DCA 6364: Special Topics in Canon Law IV: Seminar on Chancery Practice (1.5 cr.).

Ce cours est offert à chaque session de printemps pour les étudiants complétant le programme de LDC.

DCA 6961: Study Visit to the Roman Curia (1.5 cr.).

Cette visite biennale a lieu les années paires, au cours des mois de juin et juillet (2026, 2028, 2030, etc.).

DCA 6922: Field Practicum (3 cr.).

Le stage pratique sur le terrain est un stage supervisé de six semaines (minimum de 18 heures par semaine) en pratique canonique dans un site approuvé. L'évaluation repose sur un rapport écrit ainsi que sur l'appréciation du superviseur de stage. Ce cours est offert chaque année pour les étudiants complétant le programme de LDC.

DCA 6962: Special Issues in Consecrated Life (1.5 cr.).

Ce séminaire sur les questions juridiques et canoniques relatives à la vie consacrée comprend la session de printemps : « Formation juridique pour le leadership des instituts religieux » ainsi que la remise d'un travail de recherche.

Il incombe à l'étudiant(e) de s'assurer qu'il/elle a complété les exigences requises pour les cours optionnels.

SÉMINAIRE DE RECHERCHE/ RESEARCH SEMINAR

DCA 6395 – Research on a particular canonical subject resulting in its presentation to the seminar group and director, and in submission of a written project.

DCA 6795 - Recherche portant sur un sujet canonique particulier. Présentation orale au groupe du séminaire ainsi qu'au directeur et dépôt d'un projet écrit.

Le travail de l'étudiant ou de l'étudiante doit être de nature canonique démontrant sa capacité d'accomplir un travail de recherche académique portant sur un sujet de droit canonique. Le travail final se compose des éléments suivants :

- Page titre
- Introduction générale
- Table des matières
- Liste d'abréviations
- Trois chapitres (40 pages)
- Annexes (s'il y a lieu)
- Bibliographie (5 pages)

Tout travail comportant plus ou moins de 40 pages nécessite la permission du professeur chargé du séminaire de recherche. Il est rappellé aux étudiants et étudiantes d'éviter le plagiat, même lors de l'utilisation appropriée de notes de bas de page.

Tous les étudiants effectuent le séminaire de recherche au cours du dernier trimestre de printemps de leur programme. Toutefois, le travail sur ce projet commence plus tôt et se déroule au cours des trois trimestres précédant immédiatement le dernier trimestre de printemps. Pour les besoins ci-dessous, ces trimestres sont identifiés comme Printemps A, Automne, Hiver, Printemps B.

A. Soumission d'un sujet et assignation d'un directeur

- 1. En janvier, le doyen rencontre les étudiants et étudiantes pour discuter du séminaire de recherches.
- 2. Les étudiants et étudiantes seront invités à soumettre deux propositions de sujets. Le choix de deux sujets permet une plus grande flexibilité et discrétion lors de l'assignation de directeurs. Ces sujets doivent être soumis avant la fin du mois de février. Chacun des sujets proposés doit avoir un titre spécifique, qui pourra toutefois être modifié au cours de la recherche avec l'approbation du professeur chargé du séminaire de recherche.
- 3. Une fois les sujets soumis et approuvés, le doyen assignera les directeurs de recherche. Le choix d'un directeur est sujet à sa disponibilité et à sa charge de travail ainsi qu'à son expertise.

B. Inscription

- 1. Les étudiants sont inscrits à un cours de 0 unité pendant les trois trimestres précédant immédiatement le dernier trimestre de printemps : Printemps A, Automne, et Hiver. **DCA6394 Séminaire de recherche La préparation** sera évaluée sur la base d'un système de notation satisfaisant/non satisfaisant. Cette note sera attribuée sur la base en fonction de l'avancement du travail du séminaire de recherche et de la participation aux réunions de préparation du séminaire de recherche.
- 2. Les étudiants seront inscrits au **DCA 6395 Séminaire de recherche** au printemps B, au moment de la présentation orale et de la remise de la note finale. La présentation orale ne peut avoir lieu avant que le document du séminaire de recherche n'ait été soumis et évalué.

C. Tâches du directeur de recherches

- 1. En avril, après l'arrivée des étudiants et étudiantes à distance sur le campus, les directeurs ont une première rencontre avec leur groupe d'étudiants et étudiantes.
- 2. Cette rencontre initiale doit assurer les détails suivants :
 - a. les attentes claires du directeur, ainsi que les objectifs d'apprentissage du séminaire de recherches;
 - b. les méthodes d'évaluation qui seront utilisées;
 - c. les dates d'échéance pour le travail écrit;
 - d. les dates des réunions du groupe du séminaire de recherche.
- 3. Il est suggéré que les étudiants et étudiantes s'adonnent à la rédaction de leur travail pendant les mois d'été. Il est entendu que les directeurs acceptent d'aider leurs étudiants et étudiantes pendant ces mois d'été.
- 4. À la suite de cette rencontre initiale et pour la durée du séminaire de recherches, les directeurs doivent :
 - a. assurer la direction et l'appui nécessaire aux étudiants et étudiantes;
 - b. s'assurer d'avoir accès aux étudiants et étudiantes via courriel, téléphone et réunions sur le campus;
 - c. compléter les corrections nécessaires et remettre le travail écrit aux étudiants et étudiantes dans un délai raisonnable.

D. Évaluation du séminaire de recherche

- 1. Les étudiants et étudiantes rédigeront un travail individuel selon les normes décrites dans le *Guide pour la présentation des séminaires de maîtrise et des thèses de doctorat.*
- 2. Le séminaire de recherche sera évalué selon deux composantes :
 - a. la participation au sein du groupe et la présentation aux membres du groupe
 30%;
 - b. le travail écrit 70%
- 3. Les notes finales doivent être soumises au Bureau du registraire avant la fin du mois de juin.

E. Dépôt du travail écrit du séminaire de recherche

- 1. Une fois l'approbation finale du directeur, l'étudiant ou l'étudiante doit déposer auprès de la Conseillère scolaire une version électronique du travail dans un seul fichier PDF en mémoire morte (read-only). Le fichier sera archivé sur un serveur sécurisé de la Faculté.
- 2. Cependant, sur la recommandation du directeur et avec le consentement de l'étudiant ou de l'étudiante, le travail peut être rendu accessible au public par l'intermédiaire de Recherche uO, le dépôt institutionnel de l'Université d'Ottawa.

F. Critères pour la recommandation d'un document de séminaire de recherches pour accès public

Les critères pour recommander qu'un travail de séminaire de recherches soit envoyé à la bibliothèque pour le rendre accessible au public sont les suivants :

- 1. La version finale du travail écrit mérite une note de 80% ou plus, c'est-à-dire un A-(même si la note pour la totalité du séminaire est différente).
- 2. Le directeur croit que le travail écrit démontre une créativité, une clarté d'expression et une précision méthodologique méritant qu'il soit accessible au public.

G. Calendrier

SESSION	ACTIVITÉS		
hiver	Rencontre du doyen avec les étudiants et étudiantes;		
	Soumission des propositions; assignation des directeurs		
printemps A	Étudiants inscrits au DCA		
	6394 Séminaire de recherche - Préparation ;		
	Rencontre avec le séminaire de recherche : Orientation et		
	méthodologie		
automne	Étudiants inscrits au DCA		

	6394 Séminaire de recherche - Préparation ; Rencontre avec le séminaire de recherche : Table des matières et présentation de la bibliographie
hiver	Étudiants inscrits au DCA
	6394 Séminaire de recherche - Préparation ;
	Réunion avec le séminaire de recherche : Rapport d'étape
Printemps B	Étudiants inscrits au DCA 6395 Séminaire de recherche
	Rencontre avec le séminaire de recherche : Présentation orale
	finale

Des réunions de groupe supplémentaires, ou des rencontres individuelles entre le directeur et l'étudiant, peuvent être organisées à la discrétion du directeur du séminaire de recherche. De même, directeurs peuvent coordonner des réunions conjointes de leurs groupes de séminaires respectifs.

H. Examen de synthèse

Les étudiants qui n'ont pas réussi tous les éléments du séminaire de recherche ne sont pas autorisés à passer l'examen de synthèse.

Adopté par le Conseil de la Faculté 15 décembre 2020

ANNEXES

ANNEXE A: CALENDRIER DES COURS OFFERTS

LICENTIATE IN CANON LAW – TWO YEAR (CAMPUS) OPTION

YEAR	FALL	WINTER		Spring/S	Summer
		A	В	A	В
1	DCA 5128 Sanctifying Office DCA 5129 General Norms DCA 5131 Christian Faithful DCA 5136 Introduction to Canon Law DCA 3108 Latin I	DCA 5127 Particular Churches DCA 5134 Eastern Canon Law DCA 6116 Foundations of Law DCA 6117 Institutes of Law DCA 3109 Latin II	DCA 5130 Matrimonial Law DCA 5133 Procedures I DCA 5138 Special Matrimonial Cases and Procedures DCA 6114 Procedures II DCA 3109 Latin II	DCA 5103 Universal and Supra-Diocesan Church Structures DCA 5203 Institutes of Consecrated Life and Societies of Apostolic Life	DCA 5135 Matrimonial Jurisprudence DCA 6321 Seminar on Tribunal Practice
2	DCA 5132 Administrative Institutes DCA 5137 Teaching Office DCA 6112 Administrative Procedures DCA 6113 Temporal Goods DCA 6115 Penal Law DCA 6921 Canonical Latin	DCA 5130 Matrimonial Law DCA 5133 Procedures I DCA 5138 Special Matrimonial Cases and Procedures DCA 6114 Procedures II	DCA 5127 Particular Churches DCA 5134 Eastern Canon Law DCA 6116 Foundations of Law DCA 6117 Institutes of Law	DCA 5135 Matrimonial Jurisprudence DCA 6321 Seminar on Tribunal Practice DCA 6395 Research Seminar DCA 7998 Licentiate Comprehensive Exam	DCA 5103 Universal and Supra-Diocesan Church Structures DCA 5203 Institutes of Consecrated Life and Societies of Apostolic Life DCA 6395 Research Seminar DCA 7998 Licentiate Comprehensive Exam

LICENTIATE IN CANON LAW - THREE YEAR OPTION

YEAR	FALL	WINTER		Spring/S	Summer
		A	В	A	В
1	DCA 5129 General Norms DCA 5136 Introduction to Canon Law DCA 3108 Latin I	DCA 6116 Foundations of Law DCA 6117 Institutes of Law DCA 3109 Latin II	DCA 5130 Matrimonial Law DCA 5138 Special Matrimonial Cases and Procedures DCA 3109 Latin II		
2	DCA 5128 Sanctifying Office DCA 5131 Christian Faithful DCA 6113 Temporal Goods DCA 6115 Penal Law DCA 6921 Canonical Latin	DCA 5130 Matrimonial Law DCA 5133 Procedures I DCA 5138 Special Matrimonial Cases and Procedures DCA 6114 Procedures II	DCA 5127 Particular Churches DCA 5134 Eastern Canon Law DCA 6116 Foundations of Law DCA 6117 Institutes of Law	DCA 5135 Matrimonial Jurisprudence DCA 6321 Seminar on Tribunal Practice DCA 6394 Research Seminar - Preparation	DCA 5103 Universal and Supra-Diocesan Church Structures DCA 5203 Institutes of Consecrated Life and Societies of Apostolic Life DCA 6394 Research Seminar - Preparation
3	DCA 5132 Administrative Institutes DCA 5137 Teaching Office DCA 6112 Administrative Procedures DCA 6394 Research Seminar – Preparation	DCA 5127 Particular Churches DCA 5134 Eastern Canon Law DCA 6394 Research Seminar - Preparation	DCA 5133 Procedures I DCA 6114 Procedures II DCA 6394 Research Seminar - Preparation	DCA 5103 Universal and Supra-Diocesan Church Structures DCA 5203 Institutes of Consecrated Life and Societies of Apostolic Life DCA 6395 Research Seminar DCA 7998 Licentiate Comprehensive Exam	DCA 5135 Matrimonial Jurisprudence DCA 6321 Seminar on Tribunal Practice DCA 6395 Research Seminar DCA 7998 Licentiate Comprehensive Exam

LICENTIATE IN CANON LAW - FOUR YEAR OPTION

YEAR	FALL	WINTER		Spring/	Summer
		A	A B		В
1	DCA 5129 General Norms DCA 5136 Introduction to Canon Law DCA 3108 Latin I	DCA 6116 Foundations of Law DCA 6117 Institutes of Law DCA 3109 Latin II	DCA 5130 Matrimonial Law DCA 5138 Special Matrimonial Cases and Procedures DCA 3109 Latin II	DCA 5203 Institutes of Consecrated Life and Societies of Apostolic Life	DCA 5135 Matrimonial Jurisprudence
2	DCA 5128 Sanctifying Office DCA 5131 Christian Faithful DCA 6921 Canonical Latin	DCA 5130 Matrimonial Law DCA 5138 Special Matrimonial Cases and Procedures	DCA 6116 Foundations of Law DCA 6117 Institutes of Law	DCA 5135 Matrimonial Jurisprudence	DCA 5203 Institutes of Consecrated Life and Societies of Apostolic Life
3	DCA 5137 Teaching Office DCA 6113 Temporal Goods DCA 6115 Penal Law	DCA 5127 Particular Churches DCA 5134 Eastern Canon Law	DCA 5133 Procedures I DCA 6114 Procedures II	DCA 5103 Universal and Supra-Diocesan Church Structures	DCA 6321 Seminar on Tribunal Practice
4	DCA 5132 Administrative Institutes DCA 6112 Administrative Procedures	DCA 5133 Procedures I DCA 6114 Procedures II	DCA 5127 Particular Churches DCA 5134 Eastern Canon Law	DCA 6321 Seminar on Tribunal Practice DCA 6395 Research Seminar DCA 7998 Licentiate Comprehensive Exam	DCA 5103 Universal and Supra-Diocesan Church Structures DCA 6395 Research Seminar DCA 7998 Licentiate Comprehensive Exam

LICENTIATE IN CANON LAW - BBI OPTION

YEAR	FALL	Winter		Spring/Summer	
		A	В	A	В
1	DCA 5129 General Norms DCA 5136 Introduction to Canon Law DCA 3108 Latin I	DCA 6116 Foundations of Law DCA 6117 Institutes of Law DCA 3109 Latin II	DCA 5130 Matrimonial Law DCA 5138 Special Matrimonial Cases and Procedures DCA 3109 Latin II	DCA 5203 Institutes of Consecrated Life and Societies of Apostolic Life or	DCA 5135 Matrimonial Jurisprudence or
				DCA 5103 Universal and Supra-Diocesan Church Structures	DCA 6321 Seminar on Tribunal Practice
2	DCA 5128 Sanctifying Office DCA 5131 Christian Faithful DCA 6921 Canonical Latin	DCA 5130 Matrimonial Law DCA 5138 Special Matrimonial Cases and Procedures	DCA 6116 Foundations of Law DCA 6117 Institutes of Law	DCA 5135 or DCA 6321	DCA 5203 or DCA 5103
3	DCA 5137 Teaching Office DCA 6113 Temporal Goods DCA 6115 Penal Law	DCA 5127 Particular Churches DCA 5134 Eastern Canon Law	DCA 5133 Procedures I DCA 6114 Procedures II	DCA 5203 or DCA 5103	DCA 5135 or DCA 6321
4	DCA 5132 Administrative Institutes DCA 6112 Administrative Procedures	DCA 5133 Procedures I DCA 6114 Procedures II	DCA 5127 Particular Churches DCA 5134 Eastern Canon Law	DCA 5135 <i>or</i> DCA 6321 DCA 6395 Research Seminar DCA 7998 Licentiate Comprehensive Exam	DCA 5203 <i>or</i> DCA 5103 DCA 6395 Research Seminar DCA 7998 Licentiate Comprehensive Exam

ANNEXE B : Cours Optionnels 2025-2026

Automne, 2025 / Fall

HTP 4102 / HTP 5103 - Special Topics: Abuses of Power, Trust and Authority (3cr)

In this course, we address various types of abuse related to power, authority, and trust within the Church and society, as well as the steps necessary to restore trust.

HTP 5101 - Victims of Sexual Abuse in Society and the Church (3cr)

Definitions and contextualization. The issues of victims of sexual abuse: disclosing the abuse and the short- and long-term physical, relational and spiritual consequences, as well as the different therapeutic models.

DCA 6365 - Special Problems in Canon Law V: Catholic Schools (1.5cr)

An analysis of the canonical right to education and canon law concerning schools with reference to some conciliar and post-conciliar papal teachings, and other ecclesial documents regarding catholic schools; A look at civil law and particular law on education in schools in addressing some practical problems regarding catholic schools.

Hiver, 2026 / Winter

HTP 5102 - Perpetrators of Sexual Violence in Various Contexts and Prevention (3cr)

The dynamics of sexual violence in various contexts. Recognizing signs of imminent sexual abuse. Clinical and spiritual care for perpetrators. Prevention.

DCA 5139 - Canon Law on Safeguarding Minors and Vulnerable Persons / Canon Law on Safeguarding Minors and Vulnerable Persons (3cr)

A comprehensive and practical study of the "proactive" and "reactive" canonical responses of the Church to the sexual abuse of minors and vulnerable persons. Development of laws, universal and particular, and their practical application.

DCA 6367 - Special Problems in Canon Law VII: The Synodal Church: Theology and Law, Praxis and Possibilities (1.5 cr.)

This seminar focuses fundamentally on For a Synodal Church: Communion, Participation, Mission. Final Document of Pope Francis and XVI Ordinary General Assembly of the Synod of Bishops (October 2024) and related documents (before and after the synod). Aspects of this the substance of this course will reflect deliberations of the ten working groups and the study commissions established to carry forward the vision of the Final Document. The seminar involve discussions of applications of the principles of synodality in canonical praxis – including any revisions in canon law. Students (individually and in groups) will have an active role in this seminar involving research and shared reflections. Accordingly, students are required to attend every class session, whether on campus or at a distance. Sessions will not be recorded.

DCA 6396 - Selected Topics in Canon Law I: Relations between Church and Political Communities (3cr)

Reference to civil law dispositions in canon law. State recognition of public acts from churches or religious bodies. An examination of areas of challenges: public worship, secularism in education sector, in public service appearance, interventions of episcopal conferences, bishops and religious leaders in public discourse, etc. A comparison of selected political communities that have interactions with religious bodies in areas like civil contracts, public worships, formal church/state bilateral agreements, marriage formalities, religious freedom, and freedom of religions, etc.

DCA 8101 - Special Problems in Canon Law I: Understanding/Interpreting Ecclesiastical Laws (3 cr.)

Philosophical Analysis of the Phenomenon of Understanding and Interpretation of Texts; Theories of Understanding and Interpretation of Ecclesiastical Laws; Text in the Process of Understanding – propria verborum significatio; Context of Understanding Ecclesiastical Laws; Search for Legislator's Intended Meaning – Mind of the Legislator; Revision Process of the Code of Canon Law; New Directions in Legislative Activity of the Church [cc. 1-34]. This course is offered for JCD/Ph.D. students.

Printemps, 2026 / Spring

DCA 6364 - Special Problems in Canon Law IV: Seminar in Chancery Practice (1.5cr)

Presentation of singular and general decrees, precepts, and rescripts for routine and exceptional matters. Areas of special focus include: dioceses, parishes, marriage (non-tribunal issues), temporal goods, and penal law. *This course is offered to students finishing the licentiate.*

DCA 6922 - Stage en milieu de travail / Field Practicum (3cr)

Stage supervisé de pratique canonique d'une durée de six semaines (minimum 18 h/semaine) dans un milieu de travail approuvé. L'évaluation de l'étudiant est fondée sur les résultats du rapport écrit et l'évaluation du superviseur de stage. *Ce cours est offert aux étudiants qui terminent la Licence.* / A six-week (minimum 18 hours per week) of supervised internship in canonical practice at an approved site. Assessment based on a written report as well as the evaluation of the internship supervisor. *This course is offered to students finishing the licentiate.*

DCA 6961 - Voyage de formation à la Curie Romaine/Study Visit to the Roman Curia (1.5u)

Séminaire sur la Curie romaine comprenant des échanges sur les lieux avec le personnel de congrégations romaines, tribunaux et conseils pontificaux. (Prérequis : Connaissance passive de l'anglais). Dates : À DÉTERMINER. La visite aura lieu en juin ou juillet 2026 / Seminar on the Roman Curia involving on-site interchange with personnel from a variety of Roman congregations, tribunals, and pontifical councils. Dates: TBD. The visit will take place in June or July 2026.

DCA 6962 – Questions spéciales relatives à la vie consacrée /Special Issues in Consecrated Life (1.5cr)

Séminaire sur des questions juridiques et canoniques concernant la vie consacrée, en particulier dans le contexte canadien. Comprend la session d'été « Formation légale pour le leadership des instituts religieux » et la rédaction d'un travail de recherche. Dates: 8-11 juin 2026 / Seminar on legal and canonical issues concerning consecrated life, especially in the context of Canada. Includes the summer session: "Legal Education for Leadership of Religious Institutes" and the submission of a research paper. Dates 8-11 June 2026.

^{**}Please note that the list of optional courses is subject to change based on student enrollment and the availability of professors**

ANNEXE C: LISTE DES THÈMES EN VUE DE L'EXAMEN DE SYNTHÈSE

Chaque candidat ou candidate choisit un total de 15 thèmes tirés de la liste comme suit :

Livre I **Deux** thèmes Livre II Trois thèmes (un étudiant doit choisir deux thèmes dans la Section A et un thème dans la Section B) Livre III **Un** thème Livre IV Trois thèmes (no 51 est obligatoire; un étudiant ou une étudiante doit choisir un thème dans la Section A et un thème additionnel dans la Section B) Livre V **Un** thème Livre VI **Un** thème Livre VII Trois thèmes (no 70 est obligatoire; un étudiant ou une étudiante doit choisir un thème dans la Section A et un thème additionnel

Un autre thème est pris dans **n'importe quel livre** du Code de Droit canonique.

La liste établie par le candidat ou la candidate selon ces normes est approuvée par le doyen après consultation auprès des professeurs concernés.

Les candidats ou les candidates désirant présenter un thème ne figurant pas sur la liste cijointe doivent consulter le doyen avant de soumettre leur choix de thèmes pour approbation.

LIVRE I (choisir 2 thèmes)

- 1. La portée de la législation canonique (cc. 1-6); les lois de l'Église (*CIC*, cc. 7-22) (*CCEO*, c. 1)
- 2. La coutume (cc. 23-28)
- 3. Les décrets généraux et les instructions (cc. 29-34)

dans la Section B)

- 4. Les normes communes pour les actes administratifs particuliers; les décrets et les préceptes particuliers (cc. 35-58)
- 5. Les rescrits, les privilèges et les dispenses (cc. 59-93)
- 6. L'inscription (*CIC*, cc. 111-112; *CCEO*, cc. 29-38)
- 7. La collaboration interrituelle (*CCEO*, cc. 84, § 1; 202; 322, § 1; 332, § 2; 622, § 1; 720, § 3; 784; 792; 904, § 2; 1013, § 2; 1068, § 1; 1405, § 3).
- 8. Les personnes juridiques (cc. 113-123)
- 9. Les actes juridiques (cc. 124-128)
- 10. Le pouvoir de gouvernement (cc. 129-144)
- 11. Les offices ecclésiastiques (cc. 145-196)

LIVRE II

SECTION A (choisir 2 thèmes)

- 12. Les obligations et les droits de tous les fidèles (cc. 208-223); les obligations et les droits des fidèles laïcs (cc. 224-231)
- 13. Les obligations et les droits des clercs (cc. 273-289)
- 14. L'inscription ou l'incardination des clercs (cc. 265-272); la perte de l'état clérical (cc. 290-293)
- 15. Les associations de fidèles (cc. 298-329)
- 16. La Curie romaine (cc. 360-361; la Constitution apostolique *Praedicate Evangelium*)
- 17. Les évêques diocésains (*CIC*, cc. 381-402; *CCEO*, cc. 192-193; 365, § 2; 366, § 1, 20)
- 18. L'empêchement ou la vacance du siège (cc. 412-430)
- 19. Les conférences épiscopales (cc. 447-459)
- 20. Le synode diocésain (cc. 460-468)
- 21. La curie diocésaine: les principes généraux; les vicaires généraux et épiscopaux (cc. 65, 469-481)
- 22. Le chancelier, les autres notaires et les archives; le conseil pour les affaires économiques et l'économe (cc. 482-494)
- 23. Le conseil presbytéral et le collège des consulteurs; le chapitre de chanoines; le conseil pastoral (cc. 495-514)
- 24. Les paroisses, les curés et les vicaires paroissiaux (cc. 515-552)

SECTION B (choisir un thème)

- 25. Les instituts de vie consacrée en général; leur législation propre (cc. 573-578, 586-597, 607, 710-711, 731)
- 26. Les maisons religieuses, leur érection et leur suppression (cc. 608-616)
- 27. Les supérieurs et les conseils (cc. 617-630); les chapitres (cc. 631-633)
- 28. Les rapports entre les religieux et l'évêque diocésain (cc. 593-595, 609, 616, 678-683; voir aussi cc. 397, 806, 1320)
- 29. Les biens temporels [des religieux] et leur administration (cc. 634-640)
- 30. L'admission des candidats et la formation des membres; le rôle des supérieurs, des confesseurs et des directeurs spirituels dans le choix des candidats (*CIC*, cc. 219, 597, 641-661, 984-985; *CCEO*, cc. 448-452)
- 31. Les obligations et les droits des instituts religieux et de leurs membres (cc. 220, 630, 642, 662-672)
- 32. L'apostolat des instituts (cc. 673-683); les paroisses et les écoles confiées aux religieux (cc. 520, 801, 806)
- 33. La séparation des membres d'avec leur institut (cc. 684-704)

LIVRE III (choisir un thème)

- 34. La fonction d'enseignement de l'Église (cc. 747-755)
- 35. Le ministère de la Parole de Dieu (cc. 756-761); la prédication de la Parole de Dieu (cc. 762-772)
- 36. La formation catéchétique (cc. 773-780)
- 37. L'activité missionnaire de l'Église (cc. 781-792)
- 38. L'éducation catholique (cc. 793-821)
- 39. Les moyens de communication sociale et en particulier les livres (cc. 822-832)

LIVRE IV (choisir trois thèmes, comme indiqué ci-dessous)

SECTION A (choisir un thème)

- 40. Les ministres des sacrements d'initiation (cc. 861-863, 882-888, 900-911)
- 41. Les sujets des sacrements d'initiation (cc. 864-871, 889-891, 912-923); la participation aux sacrements par les autres chrétiens (c. 844)
- 42. Les offrandes pour la célébration de la messe (cc. 945-958; cf. c. 531)
- 43. Le sacrement de pénitence : l'absolution collective (cc. 961-963); les facultés pour confesser (cc. 965-978)
- 44. Les prérequis pour l'ordination (cc. 1033-1039); la formation des candidats (cc. 232-264)
- 45. Les irrégularités et les autres empêchements à l'ordination (cc. 1040-1049)
- 46. Les sacramentaux et les funérailles ecclésiastiques (cc. 1166-1172, 1176-1185)
- 47. Les lieux sacrés et les temps sacrés (cc. 1205-1253)
- 48. La célébration interrituelle des sacrements (*CCEO*, cc. 403, § 1; 537, § 2; 678, § 1; 701; 707, § 2; 717; 746, § 2; 748, § 2; 752)

SECTION B (choisir un thème, en plus du n° 51)

- 49. Le soin pastoral et les préliminaires pour la célébration du mariage (cc. 1063-1072)
- 50. Les empêchements dirimants et le pouvoir de dispense (*CIC*, cc. 1073-1094; *CCEO*, cc. 796, § 2; 797, 806, 809, § 1; 810, § 1, 30)
- 51. Le consentement matrimonial (*CIC*, cc. 1055-1057, 1095-1107; *CCEO*, cc. 826) (obligatoire)
- 52. La forme de la célébration du mariage (*CIC*, cc. 1108-1123, 1127; *CCEO*, cc. 828-835)
- 53. Les mariages mixtes, incluant la législation particulière (cc. 1124-1129)
- 54. La dissolution du lien du mariage; la procédure de dissolution du mariage en vertu du privilège paulin (cc. 1143-1150)
- 55. La validation du mariage (cc. 1156-1165)

LIVRE V (choisir un thème)

56. L'acquisition des biens (cc. 1259-1272)

- 57. L'administration des biens (cc. 1273-1289)
- 58. Les contrats et en particulier l'aliénation (cc. 1290-1298)
- 59. Les pieuses volontés en général et les fondations pieuses (cc. 1299-1310)

LIVRE VI (choisir un thème)

- 60. Le sujet soumis aux sanctions pénales (cc. 1321-1330)
- 61. Les peines et les autres punitions (cc. 1331-1340)
- 62. Les délits contre les autorités ecclésiastiques et l'exercice des charges (cc. 1370-1378)
- 63. Les délits contre les sacrements (cc. 1379-1389)
- 64. Les délits contre les obligations spéciales; délits contre la vie, la dignité et la liberté humaines (cc. 1392-1398)

LIVRE VII (choisir trois thèmes, comme indiqué ci-dessous)

SECTION A (choisir un thème)

- 65. Les preuves : les déclarations des parties; les témoins et les témoignages (cc. 1526-1538;1547-1573)
- 66. Le promoteur de justice, le défenseur du lien, le notaire, les procureurs et les avocats (cc. 1430-1437, 1481-1490)
- 67. Les fonctions principales du juge (cc. 1419-1427, 1446-1457)
- 68. Les droits des parties dans une cause en déclaration de nullité de mariage (cc. 1481-1490, 1508, 1598, 1615, 1619-1627)
- 69. Les tribunaux de deuxième instance; l'appel d'une cause (*CIC*, cc. 1438-1441, 1628-1640; *CCEO*, cc. 1062-1065)

SECTION B (choisir un thème, en plus du no. 70)

- 70. Les causes de déclaration de nullité de mariage (cc. 1671-1691) (obligatoire)
- 71. La dissolution du lien Le procès pour la dispense d'un mariage conclu et non consommé (cc. 1141-1142 ; 1697-1706)
- 72. La dissolution du lien Le procès en dissolution du lien matrimonial en faveur de la foi
- 73. Le procès pénal (cc. 1717-1728, 1341-1353)
- 74. Le recours contre les décrets administratifs (cc. 1732-1739)
- 75. La procédure de révocation des curés (cc. 1740-1747); la procédure de transfert des curés (cc. 1748-1752)

ANNEXE D : OUVRAGES SUGGÉRÉS POUR NOUVEAUX ÉTUDIANTS

Au début du programme de droit canonique, il est recommandé que l'achat de livres soit gardé au minimum. Les étudiants seront graduellement informés de la littérature canonique et voudront acheter des livres, des commentaires et des périodiques au fur et à mesure qu'ils progresseront dans leurs études. Les ouvrages suivants sont parmi ceux dont les étudiants auront besoin au cours du programme ou qu'ils voudront acquérir pour leur usage personnel dans leur carrière future de canonistes.

Les codes et les commentaires

Le *Code de droit canonique* et le *Code des canons des Églises orientales* sont des ouvrages essentiels que tous les étudiants doivent avoir. Puisque ce ne sont que les éditions en latin qui sont officielles, il est fortement recommandé que l'étudiant se procure une édition bilingue.

CAPARROS, E. et H. AUBÉ (dir.), *Code de droit canonique bilingue et annoté*, 4e éd., Montréal, Wilson & Lafleur Itée, 2018.

Ceci est le texte latin-français du Code et la traduction en langue française de la 6e édition en langue espagnole du commentaire préparé sous la responsabilité de l'Institut Martín de Azpilcueta, avec le concours des facultés de droit canonique de l'Université de Navarre et de l'Université Saint-Paul. L'édition comprend des appendices très utiles, y compris les Constitutions apostoliques *Spirituali militum curæ, Pastor bonus, Universi dominici gregis*, les interprétations authentiques des canons du Conseil pontifical pour l'interprétation des textes législatifs, les décrets complémentaires au Code des conférences épiscopales francophones, les concordances avec le *Code des canons des Églises orientales*, des tables de concordance et une table analytique. Ouvrage hautement recommandé.

Code des canons des Églises orientales, texte officiel et traduction française par E. EID, R. METZ (dir.), Librairie éditrice Vaticane, 1997.

Cette traduction a été approuvée par l'autorité compétente au Vatican et est fortement recommandée.

AUTRES SOURCES IMPORTANTES

ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES CATHOLIQUES DU QUÉBEC, *Guide canonique et pastoral au service des paroisses*, édition canadienne, 3° éd., Montréal, Wilson & Lafleur Itée, 2006.

Tout en étant destiné aux personnes qui ne sont pas familières avec le droit canonique, ce guide pratique et très utile conseille une marche à suivre dans les aspects de la pastorale sacramentelle en paroisse. Il répond à plusieurs questions canoniques pratiques.

CONCILE VATICAN II, *Concile œcuménique Vatican II : constitutions, décrets, déclarations, messages*, Paris, Éditions du Centurion, 1997.

Ceci est l'ouvrage recommandé des textes conciliaires en français et en latin. Il comprend des tables bibliques et analytiques, ainsi qu'un index des sources.

CONCILE VATICAN II, *Vatican II : les seize documents conciliaires : texte intégral*, P.-A. MARTIN (dir.), Montréal, Fides, 2001.

Cette édition est également recommandée et un peu moins dispendieuse que l'oeuvre de Centurion. Que ce soit l'édition de Centurion ou celle de Fides, les documents conciliaires sont indispensables pour un étudiant en droit canonique.

- Congrégation pour les évêques, **Directoire pour le ministère pastoral des évêques**, 22 février 2004, Libreria editrice vaticana, ISBN 88-209-7596-3.
- Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens, **Directoire pour l'application des principes et des normes sur l'œcuménisme**, 25 mars 1993, Ottawa, CECC, ISBN 0-88997-283-4.
- Conseil pontifical pour les textes législatifs, **Instruction sur ce que les tribunaux** diocésains et interdiocésains doivent observer pour traiter les causes de nullité de mariage *Dignitas connubii*, 25 janvier 2005, Libreria editrice Vaticana, 2005, ISBN 88-209-7682-X